

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 Juin 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33
Présents : 28

Date de la convocation : 22/06/2016

Présents : M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALEXANDRE René à M. LAPOIRIE André, Mme BONNAVENTURE Corine à M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle à M. PERRIN David, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël.

Absent(s) : Mme CERVONI Anélène.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 29 Juin 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à RAON AUX BOIS sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. LAPOIRIE André a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de RAON AUX BOIS pour son accueil.

Objet des délibérations

1. SDANC et Commissions de travail - Mise à jour des délégués
2. FINANCES - FPIC : Répartition 2016
3. RH – Modification du tableau des emplois
4. EPFL : Compte rendu annuel d'activité foncière
5. ATELIER BOIS - EPFL : Acquisition du terrain de l'atelier bois
6. ATELIER BOIS : ONF : Convention d'occupation à titre gratuit
7. ASSAINISSEMENT - Eaux claires parasites : Choix du prestataire
8. ASSAINISSEMENT – Travaux Arches : Avenant
9. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE EN CONTRUCTION : Amortissement
10. C2VRM : Schéma de mutualisation
11. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
12. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
13. INFORMATIONS : Divers
14. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

Documents remis aux délégués :

- FPIC
- Schéma de mutualisation : Bilan 2015
- Compte rendu EPFL

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- **ATELIER BOIS – TRAVAUX – Lot 11 Plomberie : Avenant n°1**

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. ATELIER BOIS - TRAVAUX - Lot 11 Plomberie : Avenant n°1

Le Président expose qu'il s'agit de passer un avenant avec l'entreprise MSC d'un montant de 779,43 € HT pour quelques petits travaux supplémentaires de plomberie (arrivée d'eau à l'extérieur, tabouret de douche pour accessibilité).

Le montant initial du marché est de 10 700 € HT. L'avenant représente 7.25% du montant initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 d'un montant de 779.43 € HT avec l'entreprise MSC (lot plomberie),
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

2. SDANC et Commissions de travail - Mise à jour des délégués

Suite aux modifications intervenues au sein du Conseil Municipal de Hadol, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Madame Myriam THIEBAUT en qualité de suppléant au SDANC,
- **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Jean Michel GABRION par Madame Myriam THIEBAUT au sein de la Commission Assainissement Non Collectif de la C2VRM.

3. FINANCES - FPIC : Répartition 2016

Les données transmises par la Préfecture concernant la répartition de droit commun sont les suivantes :

	Droit commun
ARCHES	13 587 €
ARCHETTES	21 727 €
LA BAFFE	20 043 €
BELLEFONTAINE	19 530 €
DINOZE	10 357 €
HADOL	52 141 €
JARMENIL	10 672 €
POUXEUX	29 894 €
RAON AUX BOIS	26 776 €
URIMENIL	18 817 €
XERTIGNY	33 282 €
C2VRM	56 424 €
TOTAL	313 250 €

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **RETIENT** la répartition de droit commun concernant la répartition du FPIC au titre de l'année 2016.

4. RH - Modification du tableau des emplois

Compte tenu de la mise en service prochaine des stations d'épuration de Arches et Pouxoux, et de la charge courante du service technique, le Président propose la création d'un poste supplémentaire au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un poste de TECHNICIEN ASSAINISSEMENT – CONDUCTEUR DE STATION D'EPURATION, à temps complet 35/35ème,
- **DIT** que ce poste relève du grade des agents de maîtrise (cat C) ou cadre d'emplois des techniciens territoriaux (cat B),
- **DIT** que le cas échéant ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle,
- **DONNE** pouvoir au Président pour fixer les modalités du contrat dans la limite des dispositions législatives et règlementaires notamment concernant la rémunération,
- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget général.

5. EPFL : Compte rendu annuel d'activité foncière

Le Président fait état de l'avancement des différentes conventions. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu annuel d'activité foncière en date du 17/05/2016.

6. ATELIER BOIS - EPFL : Acquisition du terrain de l'atelier bois

La C2VRM a confié à l'EPFL l'acquisition des terrains sur les Tréfileries. Le Président expose qu'il est désormais nécessaire de reprendre la propriété du terrain où est construit l'atelier bois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de se porter acquéreur des terrains,
- **ACQUIERT** ce terrain situé à Hadol F847 et à Xertigny BT 425 pour un montant total de 56 172,07 € (dont 45 000€ d'acquisition, 1810,06 € de frais pour l'EPFL et TVA 9362,01€),
- **DONNE** pouvoir au Président pour désigner le notaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants et les documents se rapportant à cette décision,
- **PRECISE** que les fonds sont inscrits au budget 2016.

7. ATELIER BOIS - ONF : Convention d'occupation à titre gratuit

Le Président rappelle que le conseil a délibéré en mars pour un bail avec l'ONF avec effet au 1^{er} septembre 2016. Toutefois, même si les travaux ne seront pas totalement terminés fin juillet, il est proposé de laisser l'ONF installer ses machines à partir du 1^{er} août pour un démarrage de production au 1^{er} septembre.

Il est donc proposé de signer une convention d'occupation à titre gratuit pour le mois d'août ; cette mesure étant prise pour des questions d'assurance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention d'occupation de l'atelier bois à titre gratuit avec l'ONF pour le mois d'août 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

8. ASSAINISSEMENT - Eaux claires parasites : Choix du prestataire

Le Président explique que, suite à la réunion de la CAO, l'offre de PEDUZZI a été retenue pour un montant concernant la C2VRM de 1 207 889,35 € HT (tranche ferme : 1 037 974,88 €HT + tranche conditionnelle 169 914,47 € HT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **RAPPELLE** le choix de la CAO de retenir l'offre de PEDUZZI pour un montant total de 1 207 889,35 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle),
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et à affermir la tranche conditionnelle,
- **AUTORISE** le Président à signer les éventuels avenants à ce marché d'un montant de 5% maximum du montant initial (tranche ferme + tranche conditionnelle).

9. ASSAINISSEMENT - Travaux ARCHES - Avenant n°1

Le Président expose qu'il est nécessaire de passer un avenant pour ajouter des prix nouveaux au BPU :

- PN1 : enduit bicouches en émulsion : 6€ le m²,
- PN2 : passage de ruisseau sous ouvrage vouté : forfait de 10 192,00 € HT,
- PN3 : nettoyage du chemin annexe SNCF : forfait de 1 443,00 € HT,
- PN4 : mise en forme de l'accès provisoire SNCF : forfait de 1856,00 € HT,
- PN5 : mise en place de clôture HERRAS à la demande de la SNCF : forfait de 968,00 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché précité pour modification du bordereau des prix unitaires,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

10. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE EN CONSTRUCTION : Amortissement

Suite à différentes interrogations de la Préfecture et de la trésorerie, Le Président propose de rappeler les choix du conseil communautaire concernant le site des Woodies de Xertigny.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RAPPELLE** la vocation première du site, qui est la promotion de la filière bois, et plus particulièrement du Hêtre en construction. A ce titre, il a fait l'objet de subvention d'Etat dans le cadre du PER,
- **DECIDE** de ne pas amortir les dépenses liées à ce projet au vu de cette vocation première « promotion de la filière bois »,
- **PRECISE** que la convention avec la commune de Xertigny est bien une location à titre gratuit afin de commencer à faire vivre le site en parallèle des visites techniques et de préparer l'avenir du site. Elle ne doit pas être interprétée comme une mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence.

11. C2VRM : Schéma de mutualisation

Le Président expose le bilan 2015 des actions menées dans le cadre du schéma de mutualisation.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte du bilan 2015.

12. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT

(délégations au Président)

- Contrat en renfort à la crèche – 2 mois
- Recrutement d'une EJE à compter du 01/09/2016
- **SUBVENTIONS** : CAF - travaux crèches : 13 000 €
AERM + CD88 - ECP Pouxoux: 1 270 368 €
AERM - Travaux ANC : 362 340 €
- **DELEGATIONS** : Atelier bois - MSC lot chauffage - Avenant n°1 : 550,44 € HT (montant initial 90 823€ HT)

13. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

14. Informations diverses

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

15. Date et lieu du prochain conseil

Le 28 septembre 2016 à Xertigny

La séance est levée à 21H50

Le Secrétaire
M. LAPOIRIE André

Le Président
Philippe EYMARD